

CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 18.01.2019 2018 à 19h00

Compte rendu

Présents : Xavier RELAVE, Angélique BEAUDOIN, Monique BILLAUD, Cédric COUDRE, Jacques FOUCHER, Danièle GARAVOGLIA, Monique LEGRAS, Marie-Annick MARCEAUX.

Absents excusés : Paula COUTELLIER (procuration à Madame MARCEAUX), Annette LELOUP (procuration à Madame GARAVOGLIA)

Absents : Amaury DAVID, Patrick FAUVELLE.

Secrétaire de séance : Monique LEGRAS.

Monsieur le Maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour deux points supplémentaires : la revalorisation des indemnités du Maire et celle des adjoints.

Ajout accepté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 novembre 2018 : Celui-ci est approuvé à la majorité des élus présents.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS:

• Achat autoportée :

Afin de remplacer la tondeuse autoportée devenue inutilisable, le Conseil Municipal souhaite investir dans une autoportée neuve avec une remorque permettant son transport. Monsieur le Maire informe que le projet est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal (FDAEC). Il propose donc au Conseil de solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention. Monsieur le Maire présente différents devis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fait le choix de retenir le devis de la société Equip'Jardin pour l'achat d'une autoportée pour un montant total de 16 410,40 € HT et d'une remorque pour un montant de 1634,14 € HT,
- adopte le projet pour un montant total de 18 044,54€ HT et 21 653,45€ TTC,
- sollicite une subvention de 9022,27 € HT au titre de la DETR, soit 50 % du montant du projet et une subvention de 7217,82 € HT au titre de la FDEAC, soit 40 % du montant du projet,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer ces demandes de subvention et à signer tous les documents y afférant.

• Renouvellement de la convention d'adhésion au Service Médecine Préventive du CDG 45 :

La commune adhère au service de médecine de travail préventive du Centre de Gestion du Loiret. Cette convention doit être renouvelée.

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler l'adhésion de la collectivité au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention établie entre le Centre de Gestion du Loiret et la collectivité.

- **Procurations postales :**

Monsieur le Maire propose de donner pouvoir à Madame Marie-Annick Marceaux, 1^{ère} adjointe et Madame Claudette POIRON, secrétaire de mairie afin de pouvoir retirer et recevoir les envois de la poste et notamment les cartes nationales d'identité dont le Ministère de l'Intérieur a confié l'acheminement à La Poste.

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de donner pouvoir à Madame Marie-Annick MARCEAUX, 1^{ère} adjointe et Madame Claudette POIRON, secrétaire de mairie,
- autorise Monsieur le Maire à signer le formulaire de procuration postale concernée.

- **Soutien à la résolution du 101^{ème} Congrès de l'AMF :**

Les élus ont pris connaissance de la résolution du 101^{ème} Congrès des Maires de France.

Il est proposé au Conseil Municipal de Noyers de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

Le Conseil Municipal de Noyers, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

- **Indemnité des élus :**

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 29 Mars 2014 constatant l'élection du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique avec effet au 01/01/2019,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 23 Novembre 2018 constatant le nombre d'adjoints à deux et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au taux de 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique avec effet au 01/01/2019,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

INFORMATIONS DIVERSES :

→ **Point travaux et voirie 2019 :**

- **Voirie :**

Monsieur le Maire informe le Conseil des conclusions de la Commission Voirie/Travaux :

Dans le cadre du transfert de voirie, les projets de voirie retenus par la Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais sont les suivants :

- réfection de l'allée du Gué Cordier (tapis, enrobé, fossé),
- profilage des VC 4 et VC 10, route de la Cour Marigny,
- curage des fossés route de Rougemont,

- installation des panneaux prévus lors des précédents conseils, effectuée :
 - o rue des genièvres
 - o carrefour allée du Gué Cordier/ allée de Bleuets /allée des Coquelicots/allée des campanules.
 - o carrefour de la D961

- Travaux :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commission Travaux :

- doit réétudier le projet de réfection du « Chemin de l'Ecluse »
- doit faire le bilan des réalisations et des travaux à effectuer dans le cadre d'accessibilité des Établissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public,
- doit réétudier le projet de changement des fenêtres de la Mairie.

→ **Point sur les manifestations 2019** :

- Madame Marie-Annick MARCEAUX présente le compte rendu de la dernière Commission Information et Culture.
- Madame Marie-Annick propose un calendrier de présence des élus, pour les manifestations organisées par le Conseil, afin de prévoir l'organisation avec un minimum d'élus. La participation de tous est sollicitée.
- Monsieur le Maire propose un calendrier annuel fixant les dates de Conseil Municipal. Ce calendrier n'exclut pas un conseil exceptionnel. (08/03/19 – 05/04/19 – 14/06/19 – 13/09/19 – 06/12/19). A la demande d'un conseiller, le début du conseil est fixé désormais à 19h30.
- Monsieur le Maire fait un point sur le rond-point de la D961, la déviation et les interrogations des riverains.
- Monsieur le Maire présent l'arrêté de Monsieur le Préfet concernant la nomination des membres de la Commission de Contrôle Electoral :
 - Conseiller municipal : Cédric COUDRE (Annette LELOUP, suppléante)
 - Délégué de l'administration : Christian MARTIN (Jean-Pierre NICOLLE, suppléant)
 - Délégué du TGI: Christian BACHELIER (Richard MARCEAUX, suppléant)
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa position dans le cadre du Grand Débat National ouvert jusqu'au 15 avril. Il informe qu'un communiqué sera publié sur le site de la commune et affiché sur les panneaux municipaux.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur FEVRIER, Président de la Communauté de Communes CCFG, propose de venir présenter au Conseil un bilan de l'action communautaire et ainsi d'échanger avec les conseillers. Le conseil répond favorablement à cette proposition pour le conseil du 08 Mars 2019.

EXPRESSION DES CONSEILLERS :

- Madame Annette LELOUP demande s'il serait possible d'envisager un choix, au minimum, de 2 dates, pour fixer une réunion de conseil municipal afin d'en retenir une à majorité et répondre ainsi à l'assiduité des conseillers lors des commissions.
Monsieur le Maire précise qu'il a bien pris note de cette proposition puisqu'il vient de proposer un calendrier annuel validé par l'assemblée présente.
Concernant les commissions, Monsieur le Maire précise que les responsables de celles-ci doivent consulter chaque membre avant leurs programmations.
Monsieur le Maire ajoute qu'il appartient à chacun de participer en fonction de ses engagements et de ses responsabilités.
- Madame Angélique BEAUDOIN demande quelle est la suite donnée au courrier envoyé au Département par Monsieur et Madame GUILLET quant à l'entrée de leur domicile au : 87, Monplaisir à Noyers.
Monsieur le Maire répond qu'il a contacté les services du Département et que Monsieur et Madame GUILLET devraient recevoir un retour très prochainement.

Date du prochain conseil : Vendredi 08 Mars à 19 h 30

Fin de séance : 21 h 30.